



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2010

L'an deux mil dix, le 26 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h

Personnes présentes :

Martine SOREL, Philippe BOUILLETTE, Martine DELILLE, Olivier ROUSSELET, Lydia MILCZAREK, Claudine ERNOTTE, Barbara DESLAVIERE, Patricia DEHANT, Valérie GAUTROT

Personnes excusées : Frédéric BOUTELOUP, Laurent DESCHAMPS (pouvoir)

Budget 2010

▫ Approbation du Compte de Gestion Commune: Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion à l'unanimité.

▫ Approbation du Compte Administratif Communal : Le Compte Administratif 2009 présenté par Madame Le Maire se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes	420 779.78 €
Dépenses	239 423.78 €
Excédent	181 356.00 €

Investissement

Recettes	60 302.48 €
Dépenses	117 719.20 €
Déficit	57 416.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce Compte Administratif 2009.

Madame le Maire fait remarquer aux Conseillers qu'un excédent global de 123 939.28 € apparaît malgré de nombreux investissements réalisés sur la Commune :

	Montant des travaux	Subventions Reçues
- Columbarium	4 574.50 €	1 721.25 €
- Alarme école/Mairie	3 157.62 €	1 632.00 €
- TRASERR Feux tricolores	17 909.74 €	6 140.00 €
- Rampe accès handicapés	23 333.96 €	5 306.39 €
- Réfection mur du cimetière	8 832.46 €	18 826.50 €
- TRASERR Grande Rue	35 103.29 €	16 436.00 €
- Achat d'un groupe électrogène	1 092.90 €	
- Achat sono	2 696.98 €	
- Achat logiciel cimetière	2 188.68 €	
- Réfection voirie	33 547.80 €	
- Réfection secrétariat	4 199.49 €	
- Travaux chaudière	903.58 €	
- Main courante Rue Haute	1 281.53 €	
	Total	50 062.14 €
- FCTVA reversé		13 000.00 €

▫ Approbation du BP 2010 Communal : Madame Martine DELILLE Maire Adjoint aux finances fait lecture des affectations du Budget Primitif 2009 de la Commune

Fonctionnement

Dépenses	442 471.48 €
Recettes	442 471.48 €

Investissement

Dépenses	190 131.72 €
Recettes	190 131.72 €

Total du Budget 632 603.20 €

Après en avoir délibéré le Conseil adopte à l'unanimité le BP 2010.

▫ Approbation du Compte de Gestion de la M49 : Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion de la M49 à l'unanimité.

▫ Approbation du Compte Administratif de la M49 : Le Compte Administratif 2009 présenté par Madame Le Maire se présente comme suit :

Exploitation

Recettes	42 651.76 €
Dépenses	6 897.75€
Excédent	35 754.01 €

Investissement

Recettes	25 119.09€
Excédent	25 119.09 €

Soit un excédent global de 60 873.10 €

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents ce Compte Administratif 2009 M49.

▫ Approbation du BP 2010 M49 : Madame Martine SOREL Maire fait lecture des affectations du Budget Primitif 2010 de la M49

Exploitation

Dépenses	45 754.01 €
Recettes	45 754.01 €

Investissement

Dépenses	28 054.30 €
Recettes	28 054.30 €

Total 73 808.31 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents ce BP 2010 de la M49.

Transfert de fonds de la M49 à la Commune

La M49 connaît à ce jour un excédent d'exploitation de 35 754.01€ qui n'a pas lieu d'être conservé.

En accord avec le Percepteur, Madame le Maire propose le transfert de la somme de 35 000€ du Compte 672 de la M49 au compte 7561 du budget communal.

Cette décision approuvée fait l'objet d'une délibération.

▫ Subvention CCAS : Madame le Maire propose de reconduire la subvention communale de 5000 euros.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

·Surtaxe de l'eau

Madame le Maire fait part au Conseil qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la surtaxe communale de l'eau, le budget M49 ayant suffisamment de crédits pour faire face aux dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des présents approuve cette décision.

·Vote des quatre taxes

Madame le Maire fait part au Conseil que la commission des finances s'est réunie le 20 mars afin d'étudier l'augmentation des quatre taxes.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents une augmentation de 2%.

Cette décision fera l'objet d'une délibération.

·Création d'une Commission Urbanisme

Afin d'étudier les demandes de permis de construire, Madame le Maire propose la création d'une Commission Urbanisme qu'elle présidera et à laquelle se proposent de participer Philippe BOUILLETTE, Claudine ERNOTTE. Laurent DESCHAMPS, Maire Adjoint aux travaux, s'il le souhaite, pourra rejoindre cette Commission.

•Brûlage des déchets végétaux

En vertu de l'article 80 du Code Sanitaire Départemental, les brûlages de toutes sortes sont interdits dans le Val d'Oise. A l'instar de nombreux autres départements et afin de tenir compte des pratiques locales, Madame le Maire demande au Président de l'Union des Maires du Val d'Oise et au Président de l'Union des Maires et Adjointes du Canton de Magny d'intervenir auprès du Préfet afin d'assouplir cette législation.

•Demande d'adhésion de la Commune de Chaussy au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMVVO)

Le Comité syndical du SIMVVO réunit le 9 décembre 2009 a accepté cette adhésion à l'unanimité, le Conseil Municipal de chacune des 39 communes adhérentes doit statuer sur cette adhésion. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

•Désignation des délégués de la Commune d'Ambleville au SIMVVO

Déléguée titulaire : Martine DELILLE
Déléguée suppléante : Martine SOREL

Ceci fera l'objet d'une délibération.

•Facture Lépine

Madame le Maire fait part d'un courrier adressé par Monsieur Guillaume Lépine dans lequel il dit avoir endommagé son véhicule sur le Chemin Communal n°7 reliant Bray-et-Lû à Omerville et à l'intersection de la route menant à Ambleville. Il joint à son courrier deux factures de réparations.

Le Conseil, compte tenu du manque de preuve et de la nature des réparations qui semblent exagérées, décide de ne pas donner suite. Monsieur Lépine sera informé de cette décision par courrier.

•Recours pour excès de pouvoir

Madame le Maire fait part au Conseil d'une action auprès du Tribunal Administratif en annulation de permis de construire et qu'elle transmet ce dossier à Maître LEGALL pour représenter la Commune dans cette affaire.

Questions diverses

La date des vœux du Maire est fixée au Dimanche 9 janvier 2011 à 16h.

Rappel : Fête de village le dimanche 20 juin

Concert dans le cadre du Festival du Vexin le samedi 18 septembre à 19h

Repas des Séniors le dimanche 10 octobre

Fête de Noël le dimanche 5 décembre

Date du prochain Conseil : le 28 mai 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H30.

Le Maire,
Martine SOREL